

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **48**

Suppléants présents : **9**

Pouvoirs : **8**

Nombre de votants : **65**

Numéro
2025-02-25-003

Point de l'ordre du jour
4

Objet
**Urbanisme – Révision
allégée n°1 du Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal 13 : Arrêt
du projet de révision
allégée et bilan de la
concertation**

Date de convocation
17 février 2025

Affichage de la convocation
17 février 2025

Rapporteur
Monsieur HERBET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18 heures, se sont réunis à l'espace Wapalleria de la Vaupalière sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Dominique HOUEL** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, Mme COOL Frédérique, M. ALIX Dominique, M. CORDIER Julien, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. VALLE Patrick, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. BERTRAM Xavier, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. TAILLEUR Romain, M. MARMORAT Philippe, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice.

Suppléants présents :

Mme JEGAT Annie, M. LECLERC Jean-Luc, M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. LEDRAIT Didier, M. BLAINVILLE Didier, M. LEFORT Daniel, M. CARLE Philippe.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
M. CAJOT Norbert a donné pouvoir à M. CAR-3PENTIER Jean-Pierre,
M. OCTAU Nicolas a donné pouvoir à M. FOUCAULT Yves,
Mme CLABAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,
M. BONHOMME Patrice, a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme AUTIN Christèle, a donné pouvoir à M. BURETTE Alain,
M. AVENEL Éric a donné pouvoir à M. PICARD Philippe,
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. VALLEE Serge,

Membre absents excusés :

M. NAVE Alain, M. SOLER Laurent, M. de LAMAZE Edouard, M. TIHI Frédéric, M. LEBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. RENARD Guillaume, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme LECAUDE Fabienne, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, Mme LAMBARD Stéphanie, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, Mme HUBERT Sabrina, M. ROLLINI André, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. DELNOTT François, M. DUPUIS François, M. NIEL Jacques.

Monsieur le Président, en l'absence de Monsieur Alain NAVE, Vice-Président en charge de l'Urbanisme, rappelle que la Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de secteur du Territoire du Plateau de Martainville a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire en date du 07 octobre 2024 afin de supprimer une protection surfacique édictée au titre du patrimoine sur la commune de Mesnil-Raoul et de procéder à la modification d'erreurs matérielles dans le plan de zonage des communes de Grainville-sur-Ry, Mesnil-Raoul, Ry, Saint-Denis-le-Thiboult et Servaville-Salmonville.

Monsieur Eric HERBET rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées a été mise en œuvre :

- ✓ Mise à disposition d'un registre à la Mairie de Mesnil-Raoul et à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (Pôle de Martainville) ;
- ✓ Mise en ligne d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site internet de la commune de Mesnil-Raoul et de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ Affichage d'un avis dans la Mairie de Mesnil-Raoul et au pôle de Martainville de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;

Vu

- ✓ Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.103-2 ;
- ✓ La délibération en date du 07 octobre 2024 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de secteur du Territoire du Plateau de Martainville ;
- ✓ Le bilan de la concertation ;

Considérant

- ✓ La nécessité d'arrêter le projet de la Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de secteur du Territoire du Plateau de Martainville ;
- ✓ Qu'aucune remarque n'ait été inscrite dans le registre mis à disposition du public et qu'aucun courrier n'est parvenu à la Mairie de Mesnil-Raoul et à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin concernant cette révision allégée. Le bilan de la concertation est donc favorable ;
- ✓ Que le projet de Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de secteur du Territoire du Plateau de Martainville est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées ;
- ✓ Que le dossier de révision allégée du PLU du Territoire du Plateau de Martainville est prêt à être arrêté (lien de consultation : <https://intercauxvexin.jimdofree.com/> ; Mot de passe : 102024) ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De tirer le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté ;
- D'arrêter le projet de la Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de secteur du Territoire du Plateau de Martainville tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- De dire que le projet de Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de secteur du Territoire du Plateau de Martainville sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées et consultées au titre des articles L.153-16, L.153-17, L.153-34 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme ;
- De préciser que le projet de Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de secteur du Territoire du Plateau de Martainville fera l'objet d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées ;
- De préciser que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prévues aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme (affichage en mairie et au Pôle de Martainville pendant un mois) ;

- De dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité et transmission à la Préfecture de Seine-Maritime ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou document afférent.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	65
Suffrages exprimés	65
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	33
Votes pour	65
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

Dominique HOUEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr